

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



134^e assemblée des délégués du 20 mars 2010 Changins, Nyon

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 134^e assemblée de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2009
(voir revue SAR de mai 2009, page 12 à 18)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans le journal
7. Finances
 - comptes 2009
 - rapport des vérificateurs
 - adoption des comptes 2009
 - budget 2010
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2010
8. Concours de ruchers
 - concours 2009
 - remise de la médaille de vermeil
 - concours 2010
9. Compte-rendu des travaux suite à l'adoption de la motion Gadien:
 - élevage
 - service sanitaire apicole
10. Cotisation SAR 2011
11. Statuts et règlements:
 - modification des statuts
 - modification du règlement sur le contrôle du miel
 - règlement sur l'usage de la marque SAR
12. Nomination du comité
13. Nomination du président
14. Attribution du prix Bertrand
15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2011 et organisation 2012
16. Divers
 - la parole aux invités
 - infos sur les travaux du Liebefeld
17. Conférence de M^{me} Annette Leimgruber, sur le thème:
«Allergie aux piqûres d'abeilles et de tiques»

Penthalaz, le 25 janvier 2010

BILANS COMPARÉS AU

31.12.2008 31.12.2009

ACTIF	Francs	Francs
Caisse	980.48	1'726.18
CCP	158'012.07	11'161.47
CCP Euro	3'142.89	3'188.45
BCF c/c 11.10.056965-06	28'151.08	100'621.01
BCF épargne 25 01 122.645-03	78'979.40	79'509.50
BCF épargne 20 50 242.710-06	31'560.80	42'102.25
Obligations de caisse	40'000.00	30'000.00
Titres	1'090.00	1'280.00
BCF, Fonds Bertrand	6'234.20	6'457.60
Annonces à encaisser	0.00	5'941.50
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	6'038.50	5'109.60
Labels	3'124.00	7'066.00
Actifs transitoires	4'568.00	72'609.85
AFC, impôt anticipé à récupérer	951.52	1'781.43
Stock livres	1'120.00	560.00
Stock emballages	75.00	50.00
	-----	-----
Total de l'actif	364'028.94	369'165.84
	=====	=====
PASSIF		
Fonds de propagande	63'657.10	63'950.30
Fonds Aide à l'apiculture	19'323.40	19'031.85
Fonds Assurances RC, vols, déprédati	60'113.45	66'724.55
Fonds Bertrand - Réserve	16'234.20	16'457.60
Passifs transitoires	54'021.35	58'496.35
Fonds propres - Capital	150'679.44	144'505.19
	-----	-----
Total du passif	364'028.94	369'165.84
	=====	=====

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES

	Cpte No	du 01.01.2008	du 01.01.2009	Budget 2009	Budget 2010
		Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	8'510.60	9'130.50	11'000.00	11'000.00
Comité, président, secrétaire	3101	11'722.10	11'555.00	12'000.00	12'000.00
Réorganisation Apiculture	3101.1	4'116.90	6'253.20	3'000.00	4'000.00
Gérance et loyer	3102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	3103	190.75	1'116.35	600.00	1'000.00
Ports	3104	503.70	154.50	600.00	600.00
Téléphones, fax administrateur	3105	272.00	267.00	350.00	300.00
Taxes CCP	3106	203.10	159.85	300.00	250.00
Taxes CCP Euro	3106.1	191.15	162.85	250.00	250.00
Impôts, frais de garde	3107	53.80	53.80	100.00	100.00
AVS, allocation familiales	3108	493.05	496.25	500.00	500.00
Stations d'observations, pesées	3109	1'010.00	1'010.00	1'000.00	1'000.00
Assurance RC	3110	2'671.00 *	2'999.95	2'800.00	3'000.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	7'404.10	14'382.25	8'000.00	13'000.00
Contrôleurs du miel	3112	11'428.15	13'259.20	16'000.00	14'000.00
Frais de la bibliothèque	3113	515.35	364.00	600.00	600.00
Frais de journal	3114	82'129.90	82'490.20	85'000.00	85'000.00
Cotisations à charge	3115	6'596.00	6'534.00	6'300.00	6'400.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	3116	96'437.35	88'915.75	68'000.00	68'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	3117	4'579.45	4'156.65	3'000.00	4'000.00
Concours des ruchers	3118	2'108.90	612.55	2'000.00	2'000.00
Publicité, matériel	3119	3'248.00	3'146.30	7'000.00	5'000.00
Vols et déprédatations	3120	2'417.50	1'020.40	3'000.00	3'000.00
Prestation de tiers	3121	874.00	3'028.15	1'000.00	1'500.00
Divers, jubilés, représentation	3123	2'124.80	1'925.00	2'200.00	3'000.00
Frais bancaires	3124	257.30	248.00	300.00	300.00
Frais de vente du livre	3125	225.00	206.00	300.00	300.00
Total des charges		253'283.95	256'647.70	238'200.00	243'100.00
		=====	=====	=====	=====

* ajustement transitoires

PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	125'930.00	126'527.00	122'550.00	124'700.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	4'040.00	5'760.00	6'000.00	6'000.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	453.12	775.58	450.00	500.00
Annonces du journal	3154	19'754.00	20'146.70	18'000.00	19'000.00
Intérêts des fonds	3155	2'761.42	2'399.62	1'800.00	1'800.00
Vulgarisation	3156	61'831.90	66'000.00	62'500.00	66'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	10'341.00	14'307.25	14'000.00	12'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	3'225.70	4'200.80	3'500.00	3'500.00
Recettes des labels	3159	6'700.40	10'293.90	6'500.00	8'000.00
Recettes des surprimes	3160	4'968.00	4'520.00	4'700.00	4'500.00
Recettes diverses	3161	4'129.90	114.00	1'000.00	100.00
Recettes vente du livre	3163	1'136.45	2'074.75	1'000.00	1'000.00
Ajustement titres	3170	758.00	190.00	0.00	0.00
Total des produits		246'029.89	257'309.60	242'000.00	247'100.00
		=====	=====	=====	=====
Résultat d'exploitation		-7'254.06	661.90	3'800.00	4'000.00
		=====	=====	=====	=====

PERTES ET PROFITS

du 01.01.2009 au 31.12.2009

	Francs	
	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		661.90
Attributions et prélèvements fonds		
Assurances vols, dépréciation	6'611.10	
Fonds propagande & publicité	293.20	
Fonds Aide Apiculture		291.55
Fonds Bertrand	223.40	
	<hr/> 7'127.70	953.45
Perte de l'exercice		6'174.25
	-----	-----
	7'127.70	7'127.70
	=====	=====

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2009

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Ursy.

Il ressort de notre contrôle que :

- ◆ La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- ◆ Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2009 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- ◆ Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 20 mars 2010 d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent une

ATTRIBUTIONS – PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Assurances RC, vols, déprédati ons

Etat au 01.01.2009		60'113.45
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	225.45
	Membres des sections	5'886.00
	Surprimés (3160)	4'520.00
Charges	Assurances (3110)	2'999.95
	Vols et déprédati ons (3120)	1'020.40
Solde au 31.12.2009		4'020.35 70'744.90
		66'724.55
		70'744.90 70'744.90

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2009		16'234.20
Produits	Intérêts BCF	223.40
Charges		0.00
Solde au 31.12.2009		0.00 16'457.60
		16'457.60
		16'457.60 16'457.60

perte d'exploitation de Fr. 661.90 et une perte de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 6'174.25 et de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Ursy, le samedi 6 février 2010

Pour les sections vérificatrices :

Franches-Montagnes	Genève	Glâne
Hugo Linder	Pascal Crétard	Yves Jaquet

ATTRIBUTIONS – PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Propagande

Etat au 01.01.2009		63'657.10
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	238.70
	Publicité (3158)	4'200.80
Charges	Publicité, matériel (3119)	3'146.30
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		4'146.30 68'096.60
Solde au 31.12.2009		63'950.30
		68'096.60 68'096.60

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2009		19'323.40
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	72.45
Charges	Frais de la Bibliothèque (3113)	364.00
		364.00 19'395.85
Solde au 31.12.2009		19'031.85
		19'395.85 19'395.85

Rapport concernant le compte publicité

Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 3'852.80 et de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour Fr. 348.–.

Les dépenses concernent la participation aux frais d'organisation de manifestations (foires, expositions etc.), le dépôt de la marque SAR et le site Internet pour un total de Fr. 3'146.30.

Le détail du «Fonds de propagande» publié avec les comptes annuels résume les mouvements 2009.

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actions nominatives Beaulieu exploitation SA	4 actions	280.00
Part sociale nominative, USP,	1 parpart	1'000.00

		1'280.00
		=====

OBLIGATIONS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Obligation de caisse, fond Bertrand	Durée 5 ans Taux 3%	10'000.00
Obligation de caisse, épargne	Durée 3ans Taux 1.125%	20'000.00

		30'000.00
		=====

Bibliothèque SAR Rapport 2009

La SAR acquiert chaque année les nouvelles publications qui présentent un intérêt pour les apiculteurs. Cette année, ce sont 16 nouveaux livres, CDROMs ou autres documents qui ont enrichi notre bibliothèque.

Ainsi, année après année, notre fonds, déposé à la bibliothèque-médiathèque du Valais, à Sion, s'étoffe par des acquisitions que les apiculteurs, ainsi que les autres personnes intéressées, peuvent consulter en tout temps. Il faut le rappeler: les productions les plus récentes et les plus anciennes au sujet des abeilles sont toujours disponibles pour chacun d'entre vous. Il suffit pour cela de vous informer auprès de la

Bibliothèque Cantonale du Valais
Rue des Vergers 9 – 1950 SION
Tél. : 027 606 45 50 – site internet: www.mediathek.ch
afin de commander un ouvrage.

Le comité SAR vous invite vivement à profiter de ce service gratuit de notre Société (vous ne payez que les frais postaux du retour).

Vous avez été 219 (+ 115 par rapport à l'an passé) en 2009 à avoir commandé en prêt un document que nous possédons dans notre bibliothèque. Sur le site Internet indiqué ci-dessus, vous pourrez consulter la liste des ouvrages à votre disposition. La Revue Suisse d'Apiculture vous informe aussi régulièrement concernant les nouvelles acquisitions de l'année.

L'hiver n'est pas encore terminé, occupez donc vos loisirs en enrichissant vos connaissances par la lecture de l'un ou l'autre document proposé !

Bonne saison apicole 2010 !

Le responsable de la bibliothèque et des archives : François Juillard

Dicastère vulgarisation, sélection et élevage

Rapport 2009

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du dicastère de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage pour 2009.

Concernant les finances du dicastère, après un pic en 2008, nous constatons cette année une stabilisation au niveau des dépenses. Nous enregistrons en effet un montant total pour la vulgarisation de 90'502.90 Fr. Il faut rappeler ici que la vulgarisation SAR englobe :

- la formation initiale des nouveaux apiculteurs,
- la formation continue et les conseils aux apiculteurs en fonction,
- la formation initiale des apiculteurs à l'élevage des reines,
- la formation continue et les conseils aux apiculteurs éleveurs en fonction,
- la mise à disposition des apiculteurs éleveurs de stations de fécondation de qualité,
- la formation initiale et continue des conseillers apicoles et des moniteurs éleveurs, chargés de former les apiculteurs à la pratique apicole et à l'élevage des reines,
- la vulgarisation et la formation à travers la Revue Suisse d'Apiculture.

Bien entendu, tous ces travaux se font avec la collaboration et la participation active des 7 fédérations formant la SAR, ainsi que des diverses sections. Je les remercie pour leur excellente collaboration et pour toutes les activités que les fédérations et les sections mènent en faveur de l'abeille et de l'apiculture.

Les conseillers apicoles et les moniteurs éleveurs sont les chevilles ouvrières de la mise en pratique de la vulgarisation. Même si chacun sait quel est leur engagement, leur dévouement et leur engouement pour la cause apicole, il faut le répéter et le souligner: sans vous, sans les moniteurs éleveurs et les conseillers apicoles et votre travail sur le terrain, la vulgarisation SAR ne pourrait rien. Que chacun de vous soit donc vivement remercié de son activité. A tous ceux et celles qui ont terminé leur activité, un grand merci pour tout et bonne retraite !

A ceux et celles qui poursuivent leur engagement, un grand merci également et tous les encouragements pour la suite.

Merci aussi aux nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs formés en 2008/2009. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur activité future. Ces 5 journées de formation – entièrement financées par la SAR, sans demande de participation aux fédérations, il faut le souligner – se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles. Merci aussi aux formateurs venus de tous horizons, merci aussi à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney, à Moudon, pour nous avoir accueillis durant ces journées de formation.

A ces tâches de formation, traditionnellement dévolues à la SAR depuis toujours, se sont rajoutées, en 2009, toute une série d'activités nouvelles liées à l'adoption de la motion Gadien, en particulier les travaux liés à l'aide à l'élevage et à la sélection. De part son organisation d'élevage Carnica déjà bien rôdée, la SAR, par ses représentants dans les divers groupes de travail, fut un élément moteur dans les discussions de mise en place des divers règlements régissant l'élevage reconnu au niveau de la Confédération. Son expérience dans le domaine a été certainement profitable à tous. Merci à nos membres qui ont participé à ces travaux, nous le savons, tout ne fut pas toujours facile, bien au contraire, mais, finalement, la volonté de tous d'aboutir a porté et surtout portera, je l'espère, ses fruits à l'avenir.

Nos stations de fécondation ont bien accompli leur fonction en 2009 : les apiculteurs éleveurs ont en effet apporté 6'228 ruchettes de fécondation dans les 6 stations de fécondation SAR. Selon les échos reçus, la fécondation fut en général bonne.

La fécondation de reines F1 de bonne qualité et presque pures au rucher devenant de plus en plus problématique, j'invite chacun, qui ne l'a pas encore fait, à se rendre en station de fécondation afin de pouvoir disposer de reines de pure race Carnica. Il est important en effet de pouvoir disposer d'un maximum de ruchers équipés en reines pures si nous désirons maintenir malgré tout la meilleure qualité possible de reines fécondées au rucher.

Puissiez-vous disposer de belles colonies au sortir de l'hiver et vivre ainsi une nouvelle saison apicole 2010 pleine de satisfactions !

Le responsable de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage SAR :

François Juilland

apisuisse **Décision de l'Office fédéral de l'agriculture**

L'apiculture fait partie – c'est récent – de l'agriculture, au sens de la loi. apisuisse s'est efforcé depuis de nombreux trimestres d'obtenir sa reconnaissance comme organisme d'élevage par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture).

C'est désormais chose acquise. En effet, par lettre du 26 janvier 2010, l'OFAG confirme qu'apisuisse a fourni tous les documents nécessaires à cette reconnaissance et remplit toutes les conditions pour pouvoir bénéficier du soutien de la Confédération pour la sélection et l'élevage.

Le comité SAR remercie les personnes qui se sont engagées sans compter pour surmonter toutes les difficultés, qu'elles soient d'ordre administratif et légal, de conception entre tenants de diverses races ou de compréhension et de langue avec nos collègues alémaniques.

Bravo à tous et merci aux apiculteurs-testeurs qui se sont déjà mis à la tâche depuis la fin du printemps 2009.

Concours de ruchers

Saison 2010

La revue suisse d'apiculture de novembre-décembre 2009 vous informait que le concours des ruchers SAR 2010 aura lieu dans la 10e circonscription avec les sections les Alpes, Chamossaire et Pays-d'Enhaut.

Il est impératif que les points suivants soient respectés : les apiculteurs sont membres de la SAR depuis trois ans révolus au moins. Possèdent cinq colonies au minimum et présentent toutes les ruches.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury, pour le 14 avril. Après entente avec les sections, deux visites seront organisées par le jury, vers la fin mai pour la première et début juillet pour la seconde.

Important: Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 10^e circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2010. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour les compléments d'information.

*Le responsable du concours:
Erwin Noirat, Sur Ville 64
2864 Soulce
Tél.: 032 426 83 44*

Modifications des statuts et d'un règlement

Lors de l'assemblée des délégués de la FSSA, le 7 octobre 2009 à Berne, les participants ont décidé, notamment, de modifier le nom de FSSA, respectivement VSBV, en apisuisse. C'est la raison pour laquelle le comité vous propose de remplacer dans les documents SAR le terme FSSA par apisuisse.

Par souci d'économie, votre comité n'a pas souhaité imprimer in extenso dans la revue les documents concernés (vous les trouvez sur le site www.abeilles.ch).

En ce qui concerne les **statuts**, l'article 1. et l'article 5 b) sont concernés.

Dans le «Règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA», que nous vous proposons d'appeler «**Règlement pour le contrôle du miel**», il s'agit de remplacer plus de 30 fois le terme FSSA par apisuisse. L'introduction, les articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10.2, 11.1, 11.2, 13, 15.1, 15.2, 17, 19.1, 19.2 et 20 sont à modifier.

Le comité

Règlement sur l'usage de la marque

L'Office fédéral de la propriété intellectuelle exige désormais un règlement pour l'usage des marques et des logos.

Pour continuer à protéger le nom Société Romande d'Apiculture (SAR) et notre logo, le comité a rédigé un règlement conforme aux exigences de l'administration. Vous le trouvez ci-dessous ; il sera soumis au vote de l'assemblée des délégués du 20 mars.

Le comité

Société Romande d'Apiculture

Règlement sur l'usage de la marque Société Romande d'Apiculture (SAR)

Changins, le 20 mars 2010

Article premier: Propriété

La Société Romande d'Apiculture (SAR) est l'unique propriétaire de la marque 50722/2009 déposée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et ici reproduite :



Article 2: Principe

Le présent règlement pose des exigences minimales à respecter pour être autorisé à utiliser la marque de la Société Romande d'Apiculture (SAR).

Le comité central est responsable de l'application de ce règlement.

Article 3: Utilisation de la marque

Le comité SAR est l'utilisateur de la marque SAR.

Les fédérations membres et les sections peuvent utiliser la marque de la Société Romande d'Apiculture (SAR). Elles doivent le faire de la manière suivante : «*Membre de la Société Romande d'Apiculture + logo*»

Le comité central peut, au moyen de contrats de coopération et de sponsoring, accorder un emploi limité de la marque à des tiers.

L'extinction de la qualité de membre de la Société Romande d'Apiculture (SAR) entraîne l'interdiction, avec effet immédiat, du droit d'utiliser la marque de la Société Romande d'Apiculture (SAR).

Article 4: Sanctions

Le comité central pourra retirer leur droit d'utilisation aux fédérations membres et aux sections adhérentes qui auront utilisé la marque de la Société Romande d'Apiculture (SAR) de manière non conforme au présent règlement.

Le présent règlement a été adopté par l'assemblée des délégués à Changins le 20 mars 2010.

*Le président, François Juillard
Le secrétaire, Philippe Treyvaud*

Rapport d'activité du Contrôle du miel 2009

Après un hiver froid, le printemps s'est installé de plus belle. Nos colonies se sont développées assez rapidement et ont profité de la belle floraison de printemps ce qui a permis, dans presque toute la Suisse Romande, de belles récoltes de miel de fleurs. Quant à la deuxième récolte de miel d'été, elle fut nettement plus faible ce qui est dû aux nombreux orages du mois de juillet et au rafraîchissement.

96 certificats ont pu être distribués en 2009. Au total, en 3 ans, il y a eu 420 de délivrés. Selon les résultats du miel analysé au Centre de recherches de Liebefeld, la qualité de celui-ci s'améliore chaque année. Je remercie les apicultrices et les apiculteurs qui ont adhéré à ce nouveau contrôle du miel.

Il est de plus en plus important de mettre sur le marché un miel de qualité sans résidus.

J'encourage toutes les apicultrices et les apiculteurs qui n'ont pas encore adhéré au nouveau contrôle de la faire.

Je remercie également les contrôleurs de fédération et les contrôleurs de section et région pour leur travail qui n'est pas toujours facile.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'hiver et un beau printemps en espérant retrouver les colonies en bonne santé.

*Le préposé au contrôle du miel SAR : **Ulrich Zaugg***

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. -.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch

A VENDRE

Dès la fin avril – début mai

NUCLÉIS DB sur 4 cadres

race carniolienne très douce
sélectionnée à fort rendement

Prix: Fr 180.– avec reine

**Robert PRAZ, Rte du Sanetsch 54,
1950 Sion, tél. 027 322 48 19**

A REMETTRE

Matériel d'extraction en parfait état

Extracteur radial, 9 cadres,
cérificateur, filtres, maturateurs, etc.

Pierre MAYOR

Côteau 4

1373 Chavornay

Contrôle du miel 2009

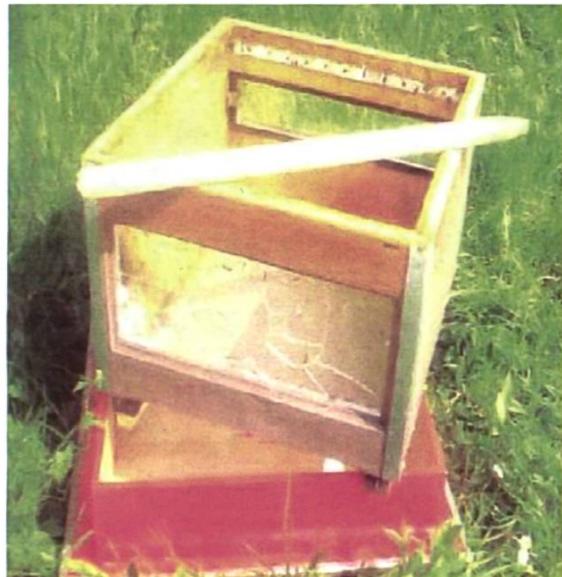
	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Publicité		Total
	Quantité	40.00 Francs	Quantité	3.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	0.10 Francs	0.03 Francs		
PRODUITS											
Fédération Neuchâteloise	3	120.00	41	123.00	7115	499.45	8024	802.40	213.45	1'758.30	
Fédération Genevoise	1	40.00	29	87.00	13027	617.80	15972	1'597.20	390.95	2'732.95	
Fédération du Jura Bernois	0	-	4	12.00	1785	124.95	1920	192.00	53.55	382.50	
Fédération du Jura	14	560.00	79	237.00	14140	989.80	10244	1'024.40	424.20	3'235.40	
Fédération Valaisanne	18	720.00	46	138.00	10040	702.80	832	83.20	301.20	1'945.20	
Fédération Vaudoise	43	1'720.00	284	852.00	53692	3'440.50	20267	2'026.70	1'610.60	9'649.80	
Fédération Fribourgeoise	22	880.00	154	462.00	28632	1'980.95	45680	4'568.00	858.85	8'749.80	
	101	4'040.00	637	1'911.00	128431	8'356.25	102939	10'293.90	3'852.80	28'453.95	
Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Base				Total	
Quantité	40.00 Francs	Quantité	2.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	50.00 Francs	Frais Indemnités			
CHARGES											
Fédération Neuchâteloise	3	120.00	41	82.00	7115	142.70	5	250.00	391.00	985.70	
Fédération Genevoise	1	40.00	29	58.00	13027	142.90	1	50.00	265.00	555.90	
Fédération du Jura Bernois	0	-	4	8.00	1785	35.70	1	50.00	240.00	333.70	
Fédération du Jura	14	560.00	79	158.00	14140	282.80	3	150.00	369.00	1'519.80	
Fédération Valaisanne	18	720.00	46	92.00	10040	200.80	7	350.00	456.00	1'818.80	
Fédération Vaudoise	43	1'720.00	284	568.00	53692	965.80	18	900.00	1'129.65	5'283.45	
Fédération Fribourgeoise	22	880.00	154	308.00	28632	562.70	7	356.00	655.15	2'761.85	
	101	4'040.00	637	1'274.00	128431	2'333.40	42	2'106.00	3'505.80	13'259.20	
										15'194.75	

Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2009

L'année 2009 s'est déroulée sans incident majeur

Assurance contre le vol et les déprédatations

5 nouveaux cas ont été annoncés à la caisse en 2009, pour un montant d'indemnités de Fr. 415.40, dont 3 vols, 2 cas sans suites et 2 cas de déprédatations.



Assurance en responsabilité civile

Aucun cas de sinistre n'est annoncé en 2009

Compte tenu des désagréments causés par un sinistre, même couvert, je vous souhaite que vous n'ayez pas besoin de mes services en 2010 et vous remercie de votre compréhension.

*Le responsable du dicastère Assurance : **Erwin Noirat***

Séance du comité SAR du 25 janvier 2010

Informations brèves

Les membres du comité ont pris connaissance des comptes 2009 tels que présentés par notre caissier Gilbert Butty. Les postes du bilan et du compte d'exploitation ont été passés en revue et le caissier a répondu à toutes les questions. Tous ces documents n'avaient pas encore pu être vérifiés par les contrôleurs. En l'état, le comité donne un préavis favorable et recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 2009. Il en va de même pour le budget 2010.

L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle nous a confirmé le renouvellement de la protection de la marque et le logo SAR, et cela jusqu'au 23 janvier 2019. Le nouveau site Internet de la SAR (www.abeilles.ch) est opérationnel depuis la fin de l'an dernier. Le site est agréable à la consultation. Il va encore être peaufiné et subira quelques modestes adaptations et modifications. A vous, chère lectrice, cher lecteur de contribuer à son évolution.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués a été avalisé. Il comporte des modifications des statuts et du règlement pour le contrôle du miel. Il s'agit chaque fois de remplacer FSSA par apisuisse. Vous pouvez vous reporter à la page 20 pour le détail.

Enfin, le comité a la satisfaction de vous informer que tous les membres du comité ont désormais un suppléant. En effet, Monsieur Bertrand Stämpfli a accepté la suppléance pour la rédaction.

Dernier point, une petite surprise accompagnera la livraison de la revue de mars.

Le comité

apisuisse



Enquête sur les pertes de colonie: participez vous aussi!

Il y a des indices que les pertes de colonies seront de nouveau importantes cet hiver. Malheureusement il ne nous a pas été possible jusqu'à présent d'obtenir des chiffres explicatifs car le nombre de participants à l'enquête était insuffisant. Afin de remédier à ce problème, il est souhaitable que 10 % des apicultrices et apiculteurs y participent au niveau Suisse. Etes-vous aussi de la partie?

**Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15.3.2010 sur notre page Web:
www.vdrb.ch – rubrique login – inscription enquête apisuisse**

Dans la deuxième moitié du mois de mars vous recevrez un message e-mail avec l'accès à l'enquête. *Les personnes qui ont obtenu en 2009 le lien à l'enquête, sont déjà enregistrées et elles vont obtenir automatiquement l'accès à cette enquête. Une réinscription n'est pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 192.– seront tirés au sort. **Les gagnants de l'enquête 2009 sont:** G. Bianchi, Dino TI – A. Henchoz, Echallens – H. Heusser, Davos-Platz – P. Klingebiel, Diesbach – F. Schweizer, Signau.

Secrétariat central VDRB, Oberbad 16, 9050 Appenzell. Tel. 071 780 10 50, sekretariat@vdrb.ai.ch